

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : BÂTIMENTS, GÉNIE CIVIL

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 26 pages dont 1 annexe.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'autres couleurs que le bleu ou le noir est autorisée.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe, nouvellement nommé responsable du service travaux des bâtiments scolaires et petite enfance, au sein de la commune de Technville, composée de 55 000 habitants. Technville est une commune dont l'essor rapide au début des années 80 a nécessité la création de la plupart des infrastructures.

Le parc des établissements scolaires est composé de 26 écoles (12 maternelles et 14 élémentaires). La plupart des établissements n'ont pas fait l'objet de travaux de mise aux normes depuis des années. Les contrôles réglementaires ont été réalisés et ont donné lieu à des observations.

Seuls les travaux de peinture des classes font l'objet d'une attention particulière.

Question 1 (4 points)

- a) Dans une note à l'attention de la Directrice Générale des Services (DGS), vous définirez les notions de contrôles réglementaires et techniques. Vous explicitez en quoi ces 2 notions sont liées.
- b) Vous présenterez sous forme de tableau, les modes d'organisation, de pilotage et de communication que vous souhaitez mettre en place pour mener à bien ces contrôles et les levées d'observations.

Question 2 (7 points)

La commission communale de sécurité vient de donner un avis défavorable sur une école élémentaire B. L'état des installations techniques, la dangerosité des huisseries, ainsi que l'état de dégradation des façades sont les motifs avancés par la commission de sécurité.

- a) Quelles sont les conséquences d'un tel avis de la commission de sécurité ? Vous préciserez à cette occasion les obligations et responsabilités des divers intervenants.
- b) Votre DGS vous demande de procéder aux travaux de remise aux normes de cet établissement dans les plus brefs délais. Vous proposerez à cet effet un plan d'actions pour mettre en conformité l'école élémentaire B.

Question 3 (3 points)

Des parents d'élèves saisissent la commune sur la qualité de l'air intérieur au sein des écoles. Vous rédigerez une note informative d'une quinzaine de lignes à la DGS sur les obligations en la matière.

Question 4 (6 points)

Votre Directeur Général des Services Techniques vous demande de proposer un plan d'organisation afin de procéder à une remise à niveau de tous les établissements scolaires de Techniville. Sur la base de vos propositions, vous vous attacherez à préciser les étapes administratives, budgétaires ainsi qu'un planning de réalisation des travaux de rénovation.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Vérification et contrôles obligatoires » – *cdg35.fr* – *fiche prévention N°8* – 14 août 2014 – 3 pages
- Document 2 :** « Qualité de l'air intérieur » – site du Ministère de l'Environnement - *ecologiquesolidaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur* - 20 octobre 2017 – 8 pages
- Document 3 :** « La qualité de l'air intérieur, grande perdante de la rénovation thermique » – Hélène Huteau– *lagazette.fr* – 8 juin 2015 – 2 pages
- Document 4 :** « Les commissions de sécurité dans les établissements recevant du public » - SDIS de l'ain - *ain.gouv.fr* (extraits) – 9 pages
- Annexe A :** « Diagnostic du bureau de contrôle sur l'école élémentaire B » – *commune de TECHNIVILLE* – 2016 – 1 page – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

